

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT AMENDÉE

1. DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

LES RESSOURCES YORBEAU INC. (la "**Société**")
50 boulevard Crémazie Ouest, Suite 403, Montréal, QC H2P 2T1

2. DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 30 juin 2023.

3. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un communiqué de presse déclarant le changement important a été publié par le biais d'un service de nouvelles reconnu et a été déposé sur le *Système électronique de données, d'analyse et de recherche* (SEDAR) le 30 juin 2023.

4. RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 30 juin 2023, la Société a clôturé la première et deuxième tranche d'un placement privé de 1 200 000 \$ qui a vu l'émission (i) le 29 juin 2023, de 10 037 381 actions ordinaires de catégorie A composée de 4 121 667 actions ordinaires de catégorie A accréditatives au prix de 0,07 \$ chacune et 5 915 714 actions ordinaires de catégorie A au prix de 0,035\$ chacune, pour un produit brut total de 495 567 \$ et (ii) le 30 juin 2023, de 5 350 000 actions ordinaires de catégorie A composée de 2 210 000 actions ordinaires de catégorie A accréditatives au prix de 0,07 \$ chacune et 3 140 000 actions ordinaires de catégorie A au prix de 0,035 chacune, pour un produit brut total de 264 600 \$.

5. DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 30 juin 2023, la Société a clôturé la première et deuxième tranche d'un placement privé de 1 200 000 \$ (le « **placement privé** ») qui a vu l'émission (i) le 29 juin 2023, de 10 037 381 actions ordinaires de catégorie A composée de 4 121 667 actions ordinaires de catégorie A accréditatives au prix de 0,07 \$ chacune et 5 915 714 actions ordinaires de catégorie A au prix de 0,035\$ chacune, pour un produit brut total de 495 567 \$ et (ii) le 30 juin 2023, de 5 350 000 actions ordinaires de catégorie A composée de 2 210 000 actions ordinaires de catégorie A accréditatives au prix de 0,07 \$ chacune et 3 140 000 actions ordinaires de catégorie A au prix de 0,035 chacune, pour un produit brut total de 264 600 \$. La première et la deuxième tranche du placement privé ont généré un produit brut total de 760 167 \$ pour la Société. La Société prévoit compléter la balance du placement privé en juillet 2023.

La Société affectera le produit rapporté par l'émission des actions ordinaires de catégorie A accréditatives aux frais d'exploration au Canada qu'elle engagera pour ses propriétés, et le produit rapporté par l'émission des actions ordinaires non-accréditatives de catégorie A aux fins générales de la Société.

La Société a paré une commission d'intermédiation de 18 023 \$ sur une portion de la première tranche et de la deuxième tranche du placement privé.

Trois administrateurs de la Société, à savoir messieurs Henri Gélinas, Dany Laflamme et Jérôme Gendron, ont souscrit respectivement 2 425 000, 4 128 571 et 1 455 000 actions ordinaires de catégorie A, soit un total de 8 008 571 actions ordinaires de catégorie A ayant un prix de souscription total de 395 800 \$. Puisque des initiés de la Société ont participé au placement privé, celui-ci est considéré comme une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). Le placement privé a été examiné et approuvé par le conseil d'administrateurs de la Société, les administrateurs intéressés s'étant abstenus de voter sur cette approbation après avoir dénoncé leur intérêt dans le placement privé tel que requis par la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*. Le placement privé est dispensé de l'obligation d'évaluation officielle et de l'obligation d'approbation des actionnaires minoritaires prévues par le Règlement 61-101 (en vertu des paragraphes 5.5a) et 5.7a)), étant donné que ni la juste valeur marchande des actions de catégorie A distribuées aux personnes intéressées, ni la valeur de la contrepartie reçue en échange de ces actions ne dépassaient 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important au moins 21 jours avant la clôture de la première et de la deuxième tranche du placement privé parce que la participation des initiés n'était pas confirmée à ce moment-là.

6. APPLICATION DES PARAGRAPHES 7.1(2) DU RÈGLEMENT 51-102

Non applicable.

7. INFORMATION OMISE

Aucune.

8. MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION

Le haut dirigeant suivant est au courant du changement important et de la présente déclaration:

Georges Bodnar Jr. Président et Chef des Finances
Téléphone: (514) 384-2202
Sans frais en Amérique du Nord: 1-855-384-2202

9. DATE DE LA DÉCLARATION

Le 18 juillet, 2023.

Déclarations prospectives – *Sauf lorsqu'il s'agit d'une déclaration portant sur un fait passé, toutes les déclarations figurant dans la présente déclaration de changement important, notamment celles concernant l'emploi du produit tiré du placement privé et l'échéancier pour la clôture de la balance du placement privé, sont des déclarations prospectives qui font intervenir des risques et des incertitudes. Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes. Les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces déclarations. Yorbeau décline toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.*